

Justificatifs de domicile

JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS ET DE MOINS DE 6 MOIS

Un tarif réduit est accordé sur présentation d'un justificatif :

- **aux enfants âgés de 5 ans révolus jusqu'à 18 ans au plus** (carte d'identité, livret de famille);
- **aux étudiants et lycéens de moins de 26 ans** (carte étudiant, lycéen de l'année scolaire en cours);
- **aux demandeurs d'emploi** (attestation pôle emploi de moins de 3 mois);
- **aux usagers habitants de Cœur d'Yvelines** (facture de téléphone fixe, électricité, eau, gaz, quittance de loyer, assurance, avis d'imposition ou taxe d'habitation, pièce d'identité, carte d'électeur de moins de six mois);
- **aux personnes en situation d'invalidité** (carte avec mention invalide ou PMR);
- **aux familles nombreuses** (à partir de trois enfants de moins de 18 ans sur présentation du livret de famille ou d'une carte SNCF);
- **aux séniors de plus de 62 ans** (sur présentation d'une pièce d'identité)

Il incombe à l'utilisateur de demander à bénéficier d'un tarif réduit avant la validation du paiement. L'agent d'accueil est en droit de demander tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel.